

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 26 (1921)

Artikel: Heilmann de Bienne et le fief noble de Rondchâtel : une querelle de clocher sous le dernier Prince-évêque
Autor: Schenk, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-684952>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Heilmann de Bienne et le Fief noble de Rondchâtel

(Une querelle de clocher sous le dernier Prince-évêque)¹

par Dr ALBERT SCHENK, professeur à Berne

—*—

I. Les héros de la querelle.

Il me souvient que, visitant les intéressantes petites villes — Honfleur, Trouville, Bayeux, Valognes, Cherbourg — qui s'échelonnent comme des perles sur la côte normande du canal de la Manche, je fus frappé d'y rencontrer un grand nombre de noms de famille qui, chez nous, sont prénoms de fille. „Jean Guillemette, Pierre Julienne, Paul Marianne“... se lisent presque à chaque pas sur les enseignes de boutique de ces villes-là... Il est probable qu'au temps déjà lointain où s'établit l'usage des noms de famille, ce sont les femmes qui, en Normandie, portaient, comme on dit, les culottes et qu'elles ont, selon toute justice, donné leur nom de baptême à leur progéniture et à leur famille...

Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, nous avons eu un cas analogue en Erguel, à Péry. L'une des familles bourgeoises de cette commune, famille éteinte aujourd'hui, portait le nom tout féminin et biblique de *Marie*. Le dernier représentant des *Marie* de Péry fut Marianne Bessire, née *Marie*, décédée à Bienne le 2 avril 1888 et dont la pierre tombale se voit encore au cimetière de Péry.

Soit dit en passant, les *Marie* ne sont pas la seule „gent“ de Péry qui ait disparu dans le gouffre du passé : elle a eu le sort des *Grandguenin* dont nous avons bien connu le dernier rejeton mâle, mort dans la gêne pour avoir trop aimé le Dézaley et les beaux chevaux². Avant cette famille avaient disparu les *Othenin*, les *Jeanprin* ou *Jean-Perrin*, les *Richard*, d'autres encore, si bien qu'aujourd'hui les *Bessire*, les *Criblez* et les *Grosjean* sont les seules mais très nombreuses familles bourgeoises de Péry.

¹ Cette étude est entièrement basée sur les documents conservés aux Archives de l'ancien évêché de Bâle, Liasses : *Fiefs et Biens dans l'Erguel. Commune de Péry. Rondchâtel 1452-1790 et Seigneurie d'Erguel — Révolution — 1790-92* f. Toutes les expressions du crû sont tirées des pièces des procès que Heilmann soutint contre Péry. Je ne relève qu'incidemment l'une ou l'autre des nombreuses erreurs commises par ceux de nos historiens qui se sont occupés de Heilmann, de Péry ou de Rondchâtel.

² Abram-Alcide Grandguenin, né le 24 novembre 1852 à Péry, décédé le 21 juillet 1886 à l'hôpital de Lima, dans l'Ohio, où se trouvait alors une nombreuse colonie de bourgeois de Péry. Alcide Grandguenin était parti pour l'Amérique en 1883.

Je ne sais quel était le caractère de Marianne, la dernière des *Marie*. Ce que je sais pertinemment par les actes des procès qu'il eut à soutenir de son vivant, c'est que son aïeul David *Marie*¹ fut ce qu'on appelle un mauvais coucheur qui, en particulier, rendit la vie terriblement difficile au receveur Heilmann de Rondchâtel.

Nicolas Heilmann, né en 1739 et mort en 1816 à Bienne, dont sa famille était bourgeoise depuis 1734, était un homme habile, fort instruit, possédant le français et le latin aussi bien que l'allemand et qui avait su gagner comme pas un la confiance des Princes-évêques. Il avait été nommé au poste, fort important alors, de Receveur des droits et péages du Prince à Bienne et en Erguel et il s'acquitta toujours de ses fonctions à la satisfaction de son maître et seigneur. Ami des conseillers de Maillot, de Rosé, de Billieux, Schumacher, il pouvait se considérer à bon droit comme un des personnages les mieux en cour de tout l'Evêché et son avis était de poids dans les décisions du gouvernement épiscopal, particulièrement sous le règne du faible, négligent et dernier prince de Roggenbach, monté sur le trône en 1782 et que la Révolution devait chasser de ses Etats dix ans plus tard. En 1783, le Conseil des finances, par la plume du secrétaire Schumacher, disait de lui : „Le S. Heilmann est un officier aussi entendu que zélé pour les intérêts de la Cour, dont les services datent déjà depuis plusieurs années... Lorsqu'il y a des commissions épineuses, des affaires d'intérêt ou de finances à traiter, le sieur Heilmann est toujours celui qu'on en charge. Le Conseil des finances ne peut dissimuler que le Receveur s'est attiré plusieurs ennemis à raison des commissions désagréables dont il l'a chargé, entr'autre vis-à-vis des héritiers Thouvenin et par rapport à la faillite du fils du S: Maître bourgeois Walcker (à Bienne). Il a néanmoins constamment bien rempli ses devoirs... C'est au surplus un homme déjà parfaitement instruit des Droits et Revenus de l'Evêché, il ne serait pas facile de le bien remplacer“.

On sait de reste que c'est ce même Heilmann qui, après la fuite du Prince, fut chargé, avec le maire Wildermett de Bienne et le Grand Baillif Imer de Courtelary de gouverner l'Erguel en Conseil de régence aussi disert qu'impuissant...

Heilmann n'était pas moins considéré dans sa ville natale, où son père Jean-Christophe, originaire de Marburg (Allemagne), avait établi une imprimerie florissante. Il aurait donc pu mener la vie large et exempte de soucis du bon bourgeois lettré du XVIII^{me} siècle,² car à son patrimoine, il avait pu ajouter la fortune d'une des plus riches héritières de l'Erguel. Sa femme, en effet, était Jeanne-Emilie Bourquin, seule fille de Fidèle-Georges Bourquin, maire de Sonceboz, qui avait été l'ami de Rodolphe Hentzi³ et

¹⁾ Deux maisons de Péry, accolées, portent ses initiales DM 1794 et 1799 DM, sur la clef de voûte du devant-huis.

²⁾ Il collabora, dit-on, à l'Encyclopédie de Diderot et publia (en allemand) une description de la Mairie de Bienne.

³⁾ Fils du conspirateur Samuel Hentzi et auteur de la «Promenade pittoresque».

dont les armoiries¹ quelque peu modifiées se voient encore sur la façade de la maison située vis-à-vis de la „Couronne“ à Sonceboz.

Mais ce beau mariage semble avoir été funeste à Nicolas Heilmann. D'abord, des nombreux enfants qu'il eut de sa femme, un seul, Georges-Frédéric, dépassa la vingtième année (et devait devenir l'homme politique remarquable qui représenta Bienne au Congrès de Vienne). Je présume que les époux Heilmann-Bourquin eurent la douleur de voir leurs enfants emportés par le terrible mal qui, de tout temps, paraît avoir ravagé nos vallées jurassiennes, par l'étsie. Puis, Nicolas Heilmann eut, plus tard, à soutenir tout une série de procès avec les communiers de Sonceboz et la famille de Jeanne-Emilie, qui lui retenaient une partie de l'héritage et l'abreuvèrent d'avaries et de chicanes, selon ses propres termes.

Enfin — et surtout — la fortune que lui avait apportée sa femme rendit notre bourgeois ambitieux. Homme ambitieux, homme malheureux, ça a toujours été vrai.

Le nom „Heilmann“ était décidément trop peuple, trop vulgaire pour le receveur de Son Altesse le Prince-évêque de Bâle, même quand il lui donnait la forme latine de *Sacrovir*²: il voulut être noble, peut-être baron, puisqu'aussi bien ses moyens lui permettaient ce luxe. Il voulut l'être³ et il le fut, grâce aux excellentes relations personnelles qu'il entretenait à la cour, grâce à son habileté de courtisan et à son argent, grâce aussi, ainsi que le constate le décret d'investiture, aux services qu'il avait rendus à l'Evêché. Le 27 décembre 1783, en effet, Nicolas Heilmann, receveur de son Altesse à Bienne, apprenait que, cédant à ses instances réitérées, le Prince lui concédait, à lui et à Dame Jeanne-Emilie son épouse, en majorat héritable pour mâles descendants en légitime mariage, son ancien domaine et fief noble de Rondchâtel et de Champ Requard. Dès ce jour, Heilmann avait donc le droit de se nommer „Heilmann de Rondchâtel et de Champ Requard“... et dès ce jour commençait pour lui une vie de procès, de querelles et de misères à vous dégoûter à tout jamais de l'honneur de la particule et de la noblesse.

II. L'objet de la querelle.

Je n'ai pas besoin de vous présenter Rondchâtel. Vous connaissez la colline assez abrupte et ronde qui, entre Reuchenette et Frinvillier, domine le seul chemin qui relie le Bas Erguel et le Jura à la ville de Bienne et au Plateau bernois,... la gorge qui s'étrangle comme à plaisir à cet endroit,... la Suze grondante et mugissante qui contourne la colline boisée de sapins...

¹⁾ D'argent à trois sapins de sinople sur trois coupeaux de sable.

²⁾ Les Heilmann portaient: E quartelé: d'azur à la bande d'or chargée de trois besants; d'argent à l'homme issant, de carnation, portant une fleur (?).

³⁾ «Le motif qui m'a fait désirer cet emplacement (de Rondchâtel), c'est simplement le plaisir de posséder cet ancien fief noble de l'Evêché» (Lettre au Prince, 9 janvier 1784). — Il est probable que l'exemple de Béguelin, maire de Courtelary, devenu en 1778, „Béguelin de Reuchenette“ par l'admodiation des forges, ne fut pas étranger au „désir“ de Heilmann.

vraiment le paysage ne devait point manquer d'attraits avant que l'industrie ne vînt tout gâter de ses fours et de ses fabriques de ciment, et la Nature semblait avoir prédestiné ce mamelon presque inaccessible à recevoir à son sommet un château fort ou donjon féodal.

Par qui, en quelle année ce donjon fut-il construit? Il est impossible de le dire. Ce qui est sûr, c'est que le château de Rondchâtel datait dès les premiers temps de la Féodalité et qu'en 1393 déjà, il n'était plus que ruines.

La légende, vous le savez, raconte que le dernier sire de Rondchâtel, Enguerrand, mauvais chevalier qui rançonnait et dévastait le pays au temps des croisades¹ fut enfin massacré par les habitants de Boujean et son repaire livré aux flammes. Il peut y avoir un fond de vérité dans cette légende, bien qu'elle semble avoir été inventée pour expliquer poétiquement le nom allemand *Taubenloch*, de la partie méridionale des gorges : la colombe (Taube) devant représenter la jeune fille qui préféra se jeter dans le gouffre plutôt que d'appartenir à son ravisseur, le brigand de Rondchâtel. Toujours est-il que „Taubenloch“ s'explique plus naturellement d'autre façon et que le nom français de cette même partie des gorges ne cadre pas avec la légende. Il est, en effet, vraisemblable que pour les habitants de Péry, de Vauffelin, d'Evilard et de Boujean (lorsque Boujean parlait encore français) le Taubenloch, c'était tout simplement la „Malvaux“, le *mauvais val* inspirant l'effroi, ainsi qu'en témoigne encore le nom de la „Forêt de Malvaux“ qui limite la portion des gorges appelée proprement *Tubeloch*.

Il y a bien d'autres légendes sur Rondchâtel. Ne nous y arrêtons pas. L'acte le plus ancien qui fasse mention de ce lieu est du *11 octobre 1393*². C'est une lettre reversale du Prince-évêque Conrad Münch de Landskron concédant à Guillaume d'Orsans, écuyer franc-comtois, la „domum sitam in fortalitio de Sclossemberg... cum suis pertinentis universis“, c'est-à-dire du „domon“ ou „domaine situé à la place forte de Schlossberg... avec toutes ses dépendances“. Vous voyez qu'il n'est point question dans cet acte latin de Rondchâtel, du „castellum rotundum“ dont a parlé un de nos historiens, mais d'un „Schlossberg“. Cependant, ce Sclossemberg, c'est Rondchâtel. En voici la preuve :

La lettre d'inféodation de Guillaume d'Orsans, cite immédiatement après le „domum de Sclossemberg“, le moulin de Frunweller, un droit de dîme à Orwen, différents morceaux de terre à Peri et à La Hutte comme autres fiefs appartenant à la famille d'Orsans, de sorte qu'il est logique de chercher le Sclossemberg aux environs de ces possessions. Mais il y a plus et c'est ici que la chose devient vraiment intéressante. On sait que sous nos princes-évêques et jusqu'au XV^{me} siècle, tous les actes sont rédigés ou en latin ou en allemand, car notre Jura a eu ce singulier privilège dans

¹⁾ Rossel, Histoire du Jura bernois, p. 52.

²⁾ Trouillat, IV, p. 569.

l'histoire d'être gouverné et administré pendant environ huit siècles par des gens qui ne savaient pas du tout ou très mal la langue du pays, à tel point que, dans ces actes, il est assez rare de rencontrer un nom de lieu dans sa forme française; excepté les „lieux dits“, tout est formulé en allemand et même les noms de famille. Or, Schlossberg, dans cet acte de 1393, n'est autre que la traduction du nom primitif, du vrai nom de notre fief, qui n'est pas „Rondchâtel“, mais bien *Rocchâtel*, *Rochastel*, en patois *Rotchaistel*. Rocchâtel n'est devenu *Rondchâtel* qu'à partir de 1650 environ. Le premier qui écrit „Rondchâtel“, c'est en 1594, un officier de la Cour, le notaire Gindre, autrement dit Tochtermann¹. Schlossberg, Berg des Schlosses, est la traduction littérale de Rocchâtel, roc du château, un mot parfaitement français et aussi bien formé que Hôtel-Dieu ou timbre-poste.

Mais, demanderez-vous avec raison, comment se fait-il que Rondchâtel appartint aux d'Orsans, une famille de la Franche-Comté qui n'eut jamais d'autre attache avec le pays que celle-là, car jamais un d'Orsans n'habita l'Evêché? C'est le hasard de l'héritage qui les rendit Sires de Rondchâtel. La lettre d'inféodation de Guillaume d'Orsans du 11 octobre 1393, nous apprend, en effet, encore que le fief avait été possédé antérieurement par Conrad Senn, qui fut maire de Bienne de 1340 à 1365 et qui était le frère de Jean Senn de Münsingen, le bon prince qui occupa le trône épiscopal de 1335 à 1365 et qui, par cette donation, récompensait Conrad de ses bons services... selon la formule. Jean de Vienne, qui succéda à Jean Senn comme prince-évêque, et qui, bel homme et fol administrateur, devait précipiter son Etat dans les dettes et la misère, incendier sans motif sa bonne ville de Bienne en 1367 et se faire battre à Malleray par les Bernois, Jean de Vienne, dis-je, eut ce seul trait commun avec son prédécesseur qu'il n'oublia pas sa famille dans la distribution des prébendes de l'Evêché. Rondchâtel étant devenu libre, sans doute parce que le fiéteur Conrad Senn était mort sans enfant, Jean de Vienne s'empressa de concéder le fief à son neveu Jean de Nans, fils de sa sœur, gentilhomme franc-comtois². Celui-ci, à sa mort, laissa à la famille des d'Orsans, toute sa fortune, la Seigneurie de Nans, le fief de Rondchâtel et toutes les possessions de l'Evêché de

¹⁾ Extrait des renouvellements et des confrontations des Terres de Fiefs appartenant à Messieurs Rodolff et Anthoine d'Orsans Escuyers, lesquelles Pièces sont situées à Péry, la Hutte et aux environs. — Rond Chastel — Les Preud'hommes et habitants du village de Péry ont recogneut et reconfessé, que de tout temps ils ont retenut et admodié en fiefs de Messieurs d'Orsans, le Lieu, Place et Circuit de Rond Chastel contenu depuis le Ruz de Refort qu'est contre Champ Requard, tirant au hault des Rochers et dez le Ruz en tirant le contreval de la Riviere jusques audessoubz de Eau chesant et dez la Riviere tirant au hault de la Riviere dessus Rond Chastel devers vent. Et ce moyennant la cense de huit solz monoye de Biesne payable annuellement. Et n'est compris audi Prestz le Pennaige ou Pesson, croissant annuellement audi lieu (c. à d. le droit de mener paître les cochons) car a quantefois il y a Pennaige (des glands de chêne) les dits d'Orsans l'admodient perpétuellement. — Faist et passé au lieu de la Hutte le quatorsiesme jour du mois de juing selon le vieux calendrier, l'an mil cinq cent nonante quatre. Présents Mrs Pierre Bernard ministre à Péry et Imer Mayrat, mayre de Cortelary, Tesmoings. (Sig.) Henry Ginder, commis audi renouvellement.

²⁾ Orsans et Nans sont de petites localités situées près de Baume (Doubs).

Bâle qu'il devait à la munificence de son oncle. C'est donc bien par héritage que les d'Orsans de la Franche-Comté devinrent vassaux des Princes-évêques de Bâle et, par conséquent, sujets de l'empereur d'Allemagne.

Cette famille étrangère posséda le fief de Rondchâtel, le moulin de Frinvillier et certains champs de Péry et de la Heutte aussi longtemps qu'elle exista, c'est-à-dire près de 500 ans, jusqu'en 1766, date de la mort de son dernier rejeton mâle, Antoine d'Orsans.

Or, je n'ai trouvé qu'un seul indice que, durant ces longues années, un d'Orsans soit venu visiter son fief et ses propriétés. C'est après 1586, après le fameux traité des Bois dont nous reparlerons. Sans aucun doute, la famille se contentait d'en retirer les censes ou, comme nous dirions aujourd'hui, le fermage, car d'habiter le château, il n'en avait jamais été question pour les d'Orsans. En 1393 déjà, Rondchâtel n'était plus que ruines puisque dans les actes, on ne parle jamais du château, du donjon ou du manoir du fief, mais seulement du „Burgstall“ ou „Burgstelle“, comme qui dirait „emplacement, chésal de château fort“.

Quant au domaine du fief, il est à peu près certain qu'il comprenait à l'origine toute la vallée qui s'étend du pont au-dessous de Reuchenette jusqu'au bas de l'Ave chésant ou Eau chésante (tombante) — c'est ainsi que se nommait autrefois la Cascade de Rondchâtel — y compris les forêts de vent et de bise jusqu'au pied des rochers de Plagne ou du Saisseli. On peut bien s'imaginer que dans ce temps-là le Vallon de Châtel, n'était point ce qu'il est aujourd'hui. La forêt, les broussailles, les pierres recouvriraient tout le pâturage actuel ainsi que les prés, mieux exposés, près du „Burgstall“. Ce furent naturellement les communiers de Péry qui se chargèrent, dans la suite des années, de défricher et de cultiver ce qui pouvait l'être de cette terre ingrate.

Dès 1450 nous apprenons qu'un certain *Richard* de Péry avait défriché et cultivé une longue bande de terrain située entre la rivière et le chemin qui conduit de Delémont à Biel. Ce chemin suivait à peu près le tracé de la route actuelle. (La route qui passe par la forêt de Chéruque, dite aujourd'hui „vieille route“, n'a été construite qu'au XVIII^{me} siècle). C'est la partie du vallon la mieux exposée au soleil. Du nom de son défricheur, on l'appela dans la suite cette collonge le „Champ Richard“, en patois „Tchamp Ricart ou Requard“, en allemand : Richardsacker. Peu à peu ce nom fut étendu à toute la forêt qui borde le vallon à l'est; mais on le déforma, de sorte qu'aujourd'hui, il est devenu Tscharruque, Chairuque ou Chéruque.

En 1505, Pettermann Bessire de Péry urbarise un nouvel être, comme on disait alors, afin d'y „vaigner blé, avoine et aultres chouses“, et l'entoure d'une barre. Ce terrain devait se trouver en deçà du Champ Richard, vers Reuchenette. En 1544, Jaicques Jehanprin, Andrey et Marcus, tous trois frères, fils au gros Jehan Henry de Péry, reconnaissent qu'ils tiennent à cens de Donzel George d'Orsain un morcel de terre vers Rotchaistel, donc

près de la colline... et cela pour une cense annuelle de 8 sols de monnoye courant à Bienne¹. Mais depuis longtemps les gens de Péry, sans en avoir le droit „menoient pastourer leurs bestes à Chastel“. Les après venants de Pettermann Bessire et des Criblié, qui avaient admodié le Champ Richard, cédèrent dans la suite leurs collonges à la communauté qui les transforma en pâturage et payait pour eux la cense au fiteur.

En 1586, la commission chargée de préparer le fameux partage des bois constatait que ceux de Péry avaient abattu et esserté en Châtel une bonne partie de la forêt et transformé la place en pâturage, et cela aussi bien en deça qu'au delà de la rivière. C'est que nos paysans avaient un double intérêt à agir de la sorte: d'abord, ils avaient besoin de pâturage pour leur bétail. Ensuite il était depuis longtemps question de partager les forêts du Bas-Erguel et c'était autant de gagné, on va voir comment.

Il faut savoir que jusqu'en 1586, toutes les forêts, bambois et hautes joux qui aujourd'hui appartiennent aux communes de La Heutte, Péry, Plagne, Vauffelin, Boujean et Bienne ne formaient qu'un tout n'appartenant à personne en particulier mais où chaque bourgeois de ces communes avait le droit de bocage, c'est-à-dire le droit de prendre autant de bois qu'il lui en fallait pour se chauffer, pour bâtir sa maison ou la réparer. Ce système qui allait fort bien aussi longtemps que le bois, faute de moyens de communication ou d'écoulement, n'avait que peu de valeur, ne suffit plus dès que, la population augmentant, le besoin de bois devint plus considérable. Des querelles avaient éclaté à ce propos dès la fin du XV^{me} siècle entre les différentes communes; des procès avaient suivi, particulièrement entre Bienne, Péry et Boujean, si bien que le Prince-évêque, à qui appartenait les hautes joux et qui, partant, était intéressé à l'affaire, dut s'en mêler. Il nomma une commission qui travailla de longues années à l'ébornement des forêts. Le Traité des Bois de 1586 consacra ce partage, qui, on le pense bien, ne satisfit personne. Mais c'est depuis cette date que le territoire de ces communes est définitivement fixé.

Les Biennois se sont toujours plaints de ce fameux Waldvertrag qui, prétendent-ils, les a volés. Je ne sais si c'est vrai; ce qui, en revanche est prouvé, c'est que le plus volé de tous fut certainement le fief de Rondchâtel, c'est-à-dire la famille d'Orsans et, en dernier ressort, le Prince-évêque lui-même, puisque aussi bien tous les fiefs nobles, en cas d'extension de la famille du fiteur, lui revenaient sans autre. Péry abandonna tout simplement à la ville de Bienne les bois du vallon de Châtel (en particulier le bois „situé rière Rocchastel“) à condition qu'on lui laissât le pâturage et toutes les forêts qu'elle possède encore aujourd'hui et voilà pourquoi les communiers de Péry s'étaient hâtes d'agrandir leur champois de Châtel. Cela n'alla point, on peut se l'imaginer, sans protestation de la famille d'Orsans. Mais les absents ont toujours tort, c'est connu. On passa outre

¹⁾ Le grand Genin de Pirilz, Hugo Criblié et André Belsire avec autres sont témoins.

et quand le donzel Georges d'Orsans arriva au pays pour revendiquer ses droits en 1587, le traité était signé et le partage un fait accompli... sur son dos.

Les d'Orsans en appellèrent à la Cour du prince; mais celle-ci était si ignorante des limites et droits de cet ancien fief qu'elle débouta le demandeur en prétendant que le fameux Sclossemberg de la lettre d'investiture de 1393 était le Schlossberg de la Neuveville! A partir de 1594, ce ne sont plus des communiers de Péry ou de la Heutte qui amodient le peu des terres qui restaient encore au fief, c'est-à-dire le Champ Richard et le clos du Chastel depuis le Ruz du Reffont (ou Ressort)¹ à la forêt derrière la colline, mais la communauté de Péry elle-même.

Les d'Orsans furent si dégoûtés de l'iniquité de ces procédés qu'ils cherchèrent à se défaire du fief et qu'en 1609 ils le cédèrent, en arrière fief pour le canon annuel d'un écu d'or au puissant et riche Jean-Henri Thellung, maire de Bienne, plus tard châtelain d'Erguel. Celui-ci l'affirma à la communauté de Péry, qui devait le garder jusqu'en 1786, et qui, au cours des années, paya jusqu'à 28 écus d'admodiation. Tout fut transformé en pâturage de sorte qu'en 1690, le Champ Riccard était si bien oublié, que la Cour dut obliger les Thellung à le faire insérer dans les quittances comme partie intégrante du fief. Dans la suite, les limites du pâturage et de Champ Richard ainsi que du Clos près du château donnèrent encore lieu à de grosses difficultés. En 1746, Péry suppliait la Cour de lui remettre le fief tout entier, car la fausse nouvelle que le dernier des d'Orsans était trépassé s'était répandue dans le pays. Le fait ne se produisit, comme nous l'avons vu, qu'en 1766. Le fief noble de Rondchâtel revertit donc au prince-évêque qui le laissa en admodiation à la communauté de Péry pour le prix de 28 écus annuels.

Le bail ayant pris fin en 1786, Heilmann put enfin, au nom du souverain, prendre possession de son fief. Et tout de suite, se basant sur l'investiture de 1393 et les actes subséquents, il réclama le fief dans toute son étendue, c'est-à-dire jusqu'au premier ruz, près du pont de Reuchenette. Comme bien on pense, les communiers de Péry s'indignèrent de cette prétention. Heilmann s'obstina; un bon procès fut la suite de ce litige et en 1789, la communauté obtenait gain de cause. Rondchâtel était réduit à ce qu'il est aujourd'hui encore, plus le long et désavantageux Champ Richard. Chacun, cela va sans dire, y laissa des plumes. La commune se plaint d'avoir eu à payer 70 louis, de frais d'avocats et autres; Heilmann avoue avoir mangé 400 louis pour rien.

Cependant la sentence de la Cour disait que la Communauté était tenue de barrer par moitié et à ses frais, les clos de Rondchâtel et de

¹) Avant que la papeterie de Rondchâtel ne captât les sources pour les besoins de sa fabrique, il y avait trois rus ou ruisseaux arrosant le pâturage: lequel faisait la limite du fief? Vraisemblablement, à l'origine, le premier qui se jetait dans la Suze près de Reuchenette. Cependant, Péry a toujours soutenu que c'était le second, qui déversait ses eaux intermittentes vis-à-vis de la fabrique de ciment de Rondchâtel.

Champ Richard et qu'elle devait, comme par le passé, fournir de ses forêts tout le bois de bâtisse, d'affouage et de barrage dont pourrait avoir besoin le fiteur. C'était encore trop pour Péry, car Heilmann avait manifesté l'intention de construire à Châtel une „petite métairie“ pour laquelle il lui fallait selon le témoignage du Justicier Bésire de Reuchenette, 80 bois de bâtisse et 40 traits de planches, avec le bois des barres.

Pour bien comprendre l'exaspération de nos communiers il faut savoir qu'ils étaient tenus, avec La Heutte, Plagne et Vauffelin de fournir déjà au fief de la Reuchenette le bois nécessaire à l'exploitation des forges et pour Péry seul, cette fourniture s'élevait à 40 charretées par an, sans compter le droit de champoyer 3 vaches, 2 chevaux et un grand nombre de chèvres sur les pâturages communaux. Or, Béguelin, dès 1778, avait tiré vigoureusement à cette corde et avait exaspéré les communiers de Péry par ses prétentions.

Et pour comble de malheur, voilà que ce maudit receveur Heilmann se mettait à son tour, à tirer à la même corde. La querelle qui s'ensuivit est des plus intéressantes et nous fait comprendre, mieux que toute dissertation, les us et coutumes, les mœurs et le caractère des bons sujets du Prince évêque de Bâle.

III. La querelle.

Le 5 mai 1790, M. Nicolas Heilmann, de Bienne, le digne receveur pour Bienne et l'Erguel, de Sa Révérendissime et illustrissime Altesse le Prince-Evêque de Bâle, alors Joseph de Roggenbach, s'en revenait donc tout seul le soir de sa propriété de Rondchâtel pour rejoindre sa voiture qui l'attendait à la Reuchenette, lorsqu'à la sortie du Champrichard il se vit interpeler rudement par un individu portant à la main un bâton „semblable à un petit pieu“.

— Eh bien, Monsieur, lui dit l'individu, qui était David Marie, un des anciens ambourgs de Péry, eh bien, êtes-vous content de la barre que nous avons dû faire au Champrichard que vous avez volé à la commune? Est-ce que vous nous aurez bientôt causé assez de frais avec vos procès? Maintenant que vous n'avez pas réussi à nous voler le pâturage, vous voulez nous voler notre bois et nous ruiner, hein? Mais, nom de tonnerre, on verra si le Prince a une justice, oui ou nom!

Homme calme et raisonnable, Heilmann se contenta de répondre à ce malotru :

— Vous me cherchez querelle, mon ami. Pour moi, je n'en veux point, de querelle. Si vous avez quelque chose à me dire, faites-le par devant le juge. Pour le moment, passez votre chemin et je passerai le mien.

Mais ces sages paroles ne firent que rendre notre homme plus audacieux : il suivit le fonctionnaire du Prince en battant l'air de son pieu et en proférant „d'horribles menaces et injures“, parmi lesquelles, celle de

„voleur de titres“ revenait le plus souvent. Selon David Marie toute la communauté de Péry avait juré de l'attaquer à force ouverte, lui, Heilmann, partout où on le trouverait, s'il s'obstinait à réclamer du bois à la commune.

Devant ce débordement, qui n'avait pas de témoins, l'honorables receveur garda son sang froid et s'en alla „tranquillement“ à La Reuchenette, laissant „aboyer cet enragé!“

Mais à La Reuchenette, devant le cabaret, nouvelle et grave avanie! Quelques hommes jouaient aux quilles sur le grand chemin. Aussitôt que Heilmann approcha, l'homme qui tenait la boule, au lieu de viser les quilles, la lança comme par mégarde, dans les jambes du receveur sans l'atteindre, heureusement. Celui-ci laissa passer le malencontreux boulet et se tut encore. Mais c'est le cœur contrit qu'il entra au cabaret...

Ce n'était pas la première fois que des communiers de Péry s'attaquaient de „façon aussi atroce“ au digne péager de Son Altesse. En 1785 déjà, dans la maison même que le Prince Evêque possédait à Bienne, ce même ambourg David Marie l'avait insulté de paroles grossières à propos d'un message qu'il était chargé de lui faire de la part de la communauté de Péry, et Heilmann, méprisant ces vilenies, s'était contenté de se plaindre en „termes très doux“ au greffier Bésire de Péry.

Le malheureux receveur n'avait d'ailleurs pas pour ennemi que l'ambourg David Marie. C'est, nous l'avons vu, toute la communauté de Péry qu'il avait sur le dos, et particulièrement les droituriens, c'est-à-dire les jeunes bourgeois n'ayant pas encore le droit de vote. Aussi, le 15 mai suivant, Abram Grosjean, fils de l'Abrahmi, forçait délibérément les fameuses barres auxquelles l'ambourg avait fait allusion et mettait les chevaux de la commune dans le Champrichard appartenant à Heilmann. Heureusement pour le fils de l'Abrahmi, des gens sensés de Péry rechassèrent bien vite les bêtes sur le pâturage communal.

Enfin, dans la nuit du 11 au 12 juin, six honnêtes compagnons de Péry attaquèrent le chaufour que Heilmann avait fait établir à Rondchâtel, afin d'y construire sa ferme et jetèrent à la Suze les planches dont il était recouvert, et que le fiteur avait achetées de son bon argent; puis ils vidèrent des seilles d'eau dans le four et pour terminer la fête, allèrent exterminer quelques arbres de cet autre fiteur détesté qu'était le capitaine Béguelin de La Reuchenette.

Que faisait donc la police de Son Altesse pendant que se commettaient ces „atrocités“? Alors, comme aujourd'hui, la police dormait.

C'est ce que constate mélancoliquement Heilmann dans les rapports, les suppliques et les plaintes qu'il adresse à deux, trois, quatre et cinq reprises à Courtelary ou à Porrentruy. Il a d'abord écrit, malgré lui, assure-t-il, au conseiller Raspieler, prévôt des fiefs; puis il envoie à la „noble Seigneurie d'Erguel“ une „note sur les menaces et voyes de fait qui ont

été exercées sur ma personne et mes possessions“, puis c'est une nouvelle lettre à Raspieler, puis une plainte en règle, puis une supplique au conseil de la principauté, puis, ne voyant toujours rien venir, une supplique directe à son très gracieux prince et souverain seigneur... Hélas! le pauvre receveur devait éprouver à ses dépens que Dame Justice a toujours souffert de rhumatismes dans les jambes! Il dut attendre sa venue encore deux longues années!

Par l'organe de son avocat Jobin la communauté de Péry prétendait que Heilmann avait tiré des archives épiscopales des titres qu'il avait cachés afin d'induire la Cour en erreur. Et c'est bien pourquoi, David Marie le traitait un peu rudement de „voleur de titres“.

Malgré toutes les sommations du receveur, Péry ne voulut donc pas fournir de bois. Nos communiers avaient déjà assez à faire avec Reuchenette et ils considéraient cette obligation comme une criante injustice. Ils avaient eu de grosses difficultés avec le capitaine Béguelin, l'admodiateur du fief de Reuchenette. Ce Béguelin, qui avait été au service du roi de Prusse était ma foi, un habile homme. Estimant que sa renardière (la forge avec son martinet) ne lui rapportaient pas assez et ne suffisait pas à payer les 80 écus bons du loyer, il avait eu l'idée de construire un établissement de bains et les Péry enrageaient d'avoir à lui fournir du bois pour ce bâtiment „frivole et voluptueux“. Et voilà qu'à son tour et peu de temps après, le malheureux fieteur de Rondchâtel se mettait en tête de bâtir une ferme et, conformément à l'acte d'inféodation, prétendait envoyer son charpentier couper dans les forêts communales le bois qu'il lui fallait! C'en était trop pour David Marie et ses combourgeois. Ils avaient réclamé à grands cris contre cette iniquité! Mais le conseil du Prince, se basant sur l'acte de partage des forêts du bas Erguel de 1586, avait enfin déclaré solennellement que Heilmann était dans son droit.

C'était le 28 avril 1790, donc quelques jours avant „l'attentat“ dont le receveur avait été la victime. Ce fut un beau tapage dans le Landerneau jurassien. On courut à Courtelary, chez le Grand Baillif Imer, qui aussitôt vit là les sûrs indices d'une insurrection et de l'infection du „mal français“; on courut à Bienne, qui avait su, par le traité de Buren, se débarrasser de la prestation des bois de bâtisse, d'affouage et autres; par dessus tout, on tempêta dans les cabarets de La Reuchenette et de Péry et l'on jura d'exterminer le premier qui abattrait un sapin des forêts communales, pour le compte de Heilmann, ce premier fût-il le commissaire du Prince.

„Si on ne trouve pas de poudre à Bienne, on en trouvera à Berne“, déclarait froidement ce monstre de David Marie. „Un coup de fusil à ce maudit receveur!“ clamait le fils à l'Abramli. „Brûlons-lui sa bâtisse!“ proposait un Criblez dit le Coppelet.

Et la police de Son Altesee ne bougeait toujours pas! „Ils se croient craints, s'écrie Heilmann dans sa plainte, et veulent être les maîtres!“ Et il

ajoute : „Mon bien, ma vie, mon honneur sont en danger et j'ose espérer que l'autorité et la justice de Son Altesse daigneront intervenir avec toute l'efficacité possible pour me protéger de toute atteinte et me procurer la sûreté qui est due à tout citoyen qui se soumet humblement à ses décisions.“

Mais le malheureux receveur n'était pas à bout des soucis que lui causaient son fief et les menaces „atroces et féroces“ de David Marie, ce chef „des monstres de Péry“. Un dimanche du mois de janvier 1791, ce David Marie, étant attablé à la Crosse de Bâle de Sonceboz avec deux de ses dignes acolytes, Criblez dit Coppelet et Jacob chez l'oncle Jean, se mit à vomir les paroles les plus grossières et les plus injurieuses contre Heilmann, le traitant de „bougre de gueux, de scélérat, de dernier des hommes“, au grand scandale des honnêtes citoyens qui se trouvaient alors à l'auberge. Notez que le fait était d'autant plus grave que, par son mariage, Heilmann possédait, comme nous l'avons dit, un domicile et des biens fonds à Sonceboz et que, par ses calomnies, David Marie cherchait évidemment à mettre le receveur à mal avec cette communauté-là aussi. Et non content de toutes les horreurs débitées ainsi, l'ambourg lâcha contre le fonctionnaire du Prince la plus criminelle des menaces qu'on pût lancer à un honnête homme : Oui, je le jure, crie-t-il, un esprit, vous entendez, un esprit ira démolir tout ce que ce scélérat de receveur bâtira à Rondchâtel!...

Qui aurait encore pu douter, après cette horrible expectoration, que David Marie ne fût un criminel, un comploteur dangereux à la sûreté publique? Cet esprit qui, nuitamment, doit, de son sortilège, détruire sa propriété de Rondchâtel valut des nuits sans sommeil à ce pauvre Heilmann; dans toutes ses plaintes et requêtes, il y reviendra avec une sainte terreur; on sent qu'il y croit, aux esprits, dur comme le fer, tout receveur qu'il est d'un Prince-Evêque. Et Imer, le grand baillif de l'Erguel, y croyait aussi. Il s'émut enfin et Heilmann étant venu personnellement lui faire des remontrances, il porta la plainte devant les Nobles, magnifiques et très honorés Seigneurs du Conseil aulique. Mais il ne le fit qu'en se grattant derrière l'oreille. Il y avait une grosse difficulté. Au civil et au fiscal, Sonceboz, où David Marie avait commis son crime, était du ressort de la Prévôté de Moutier-Grandval et il était assez difficile de faire entrer le délit du communier de Péry dans le domaine du criminel, pour lequel Courtelary eût été compétent. Cependant, un fait à peine croyable se produisit : le conseil aulique passa outre : lui aussi craignait les esprits apparemment!

Le 22 mars 1791, il enjoignait au Grand Baillif Imer „de lever les informations convenables pour vérifier le corps du délit dont le nommé David Marie de Péry est prévenu par la plainte formée contre lui, et „pro re vota“ vous le constituerez devant vous pour faire et parfaire son procès; quoi fait, vous nous ferez parvenir les actes pour être ultérieurement ordonné ou prononcé ce qu'au cas il appartiendra“.

L'issue de ce nouveau procès ne pouvait qu'être favorable à Heilmann, qui obtint un décret de protection pour sa personne et ses propriétés.

Ce décret fut solennellement publié dans la paroisse et ne contribua pas à calmer l'effervescence qui régnait à Pery comme dans tout le pays en ces années de révolution. Le Grand Baillif Imer se voyait en effet obligé de rapporter à la cour que „ces derniers tems, une indifférence et un détachement d'affection pour le gouvernement... ont gagné bien des têtes... et pénétré jusque chez cette portion de peuple la plus tranquille et la plus affectionnée à la constitution. C'est ainsi que j'ai été informé hier par le maire de Pery que l'on cherchait à y soulever les femmes et le lieutenant du dit lieu, en confirmant ce fait, m'a informé que c'était la mère du ministre Liomin (le cousin du fameux maire de la Haute Paroisse) qui faisoit cette manœuvre“. Si les femmes, cette portion de peuple, s'en mêlaient, les choses, il faut le reconnaître, devenaient graves!

L'annonce officielle que le Prince accordait sa protection spéciale à la personne et aux propriétés de Heilmann — par conséquent au fief de Rondchâtel — mit le feu aux poudres de Pery.

Le 7 mai 1792, les communiers mettaient leur bétail au pâturage de Châtel et la vue des barres qui restreignaient leur pâture les exaspéra une fois de plus. Au lieu de les réparer, ces barres, comme c'était leur devoir de bons sujets, ils les jetèrent bas et les fracassèrent. Le fermier de Heilmann essaya de les en empêcher, mais ne réussit qu'à les exciter un peu plus. Par malheur, le maire Grosjean et le ministre Liomin, hommes de sagesse et de modération, étaient absents et ne purent par conséquent faire valoir leur influence à cette heure critique. Les „Pery“ pénétrèrent donc en hurlant et en vociférant dans le domaine de Rondchâtel, saccagèrent quelques haies, lancèrent des pierres contre la ferme en construction, comblèrent le chaufour et brisèrent quelques pierres de taille que Heilmann avait fait monter de Bienne.

Puis, satisfaits de leurs exploits, les communiers, parmi lesquels beaucoup de jeunes gens, s'en revinrent en troupe à La Reuchenette en poussant les cris séditieux de : Vive la Nation! Vive la Liberté! et en conspuant le receveur sur tous les tons. Enfin, à La Reuchenette, on arbora des cartes blanches au chapeau au lieu des cocardes ordinaires et l'on se mit à chanter la *Ça ira* en invitant toutes les personnes qu'on rencontrait à arborer la même cocarde et à chanter la même chanson révolutionnaire.

On peut bien se figurer que le fermier de Heilmann ne se fit pas faute de courir à Bienne et d'informer son maître et les autorités qu'une terrible révolution venait d'éclater à Pery. Pleins d'effroi et d'appréhension, le maire et le ministre de Pery accoururent et tentèrent d'apaiser la population; mais les droituriers de la commune, c'est-à-dire les jeunes gens, les traitèrent sans respect et menacèrent de saccager leurs maisons.

Dépouss une huitaine de jours à peine, c'est-dire depuis le 30 avril 1792, le Prince-évêque et sa cour se trouvaient à Bienne. Ils avaient fui les Français et la Révolution triomphant en Ajoie et dans la Vallée et se

croyaient en sûreté sous la bannière de Bienne et près des 9 communes du Bas Erguel restées fidèles à Son Altesse. On sait que Sonceboz, Péry, Plagne, Orvin, Vauffelin, La Heutte, Romont et Perles avaient refusé de faire cause commune avec le Moyen et Haut Erguel, depuis deux ans en pleine insurrection contre le Prince. Et voilà que ce 7 mai 1792, l'émeute et l'insurrection éclataient à Péry aussi, dans la paroisse la plus tranquille et la plus fidèle de toute la principauté, peut-être. Vous voyez d'ici l'effet de cette bombe éclatant pour ainsi dire sous les pieds du prince et de la Cour!

Il fallait agir et pour une fois; l'on agit. Le même soir, le Baron de Roggenbach, grand maréchal de la Cour adressait au nom du Prince, un rescrit au Grand Baillif Imer qui se trouvait à Bienne aussi, lui enjoignant „de se transporter incessamment à Péry pour y dresser procès-verbal des déportements qui ont été commis dans le domaine du sieur Heilmann à Rondchâtel... en observant toutes les circonstances plus ou moins graves et notamment le complot qui doit en avoir été formé et en faisant écrouer dans les prisons ceux qui pourront être prévenus ou chargés d'indices d'en être les auteurs... pour que nous puissions rendre à des coupables de cette espèce la justice qu'il appartiendra par raison“.

C'était énergique... trop énergique par le temps de révolution qui courait, aussi l'avisé conseiller de Billieux jugea-t-il bon d'ajouter un post-scriptum à ce rescrit autoritaire : „Si M. le Grand Baillif devoit penser que dans les circonstances actuelles, les esprits soient trop échauffés dans la communauté de Péry et qu'il dût y avoir soit pour sa personne soit pour le bien public un danger à exécuter le présent rescrit, il est en ce cas autorisé à y surseoir jusqu'à nouvel ordre“.

Imer, qui avait à se faire pardonner quelques peccadilles dans son administration, peccadilles qui avaient provoqué le mouvement d'insurrection de la Haute Paroisse, se hâta d'obéir. Dès le lendemain à 6 heures, il était à La Reuchenette et s'abouchait avec le vieux maire Grosjean, son ami, et le pasteur Liomin. Il apprenait ainsi „que la fermentation continuoit d'être assez forte en ce lieu“ et que les „faits occasionnés d'abord par une vindicte personnelle, étoient suivis de circonstances qui portoient les marques d'une espèce de sédition et d'insurrection dont les suites pourroient s'étendre et devenir dangereuses dans ce temps où les esprits sont inquiets et mobiles“... Il fallait donc étouffer la révolution à sa naissance en travaillant à ramener à l'ordre les esprits égarés plutôt que d'informer juridiquement une cause compliquée. D'accord donc avec les communiers bien intentionnés, il fit assebler, dans l'après-midi, toute la communauté au temple de Péry et tous les trois, le bailli, le maire et le ministre exhortèrent, morigénèrent le peuple d'importance. D'abord, cela n'alla pas tout seul. L'ancien ambourg David-Marie, Jacob chez l'oncle Jean, Abram le fils à l'Abramli, le Coppelet aussi, voulurent s'insurger, soutenus par quelques braillards

d'entre les droituriers aimant le chahut comme toujours la jeunesse, Mais Imer leur ferma le bec d'un seul mot qui fit pâlir toute la communauté de crainte et d'effroi :

— A Bienne, hier, le haut seigneur commissaire de Leurs Excel- lences de Berne a déclaré à M. votre maire et M. votre ministre, ceci : Dites à votre communauté que nous ne souffrirons pas d'insubordination sur nos frontières !

Cette interposition imposante du puissant Etat de Berne produisit l'effet qu'en attendait le grand Baillif. Aussitôt tout murmure cessa, toute agitation prit fin et l'assemblée accepta tout ce qu'on voulut. Séance tenante, le greffier Criblez coucha sur le papier une supplique au Prince évêque qui fut adoptée à l'unanimité. Ce document est curieux à plus d'un point de vue :

„La communauté de Péri s'étant assemblée sous la présidence de la Seigneurie d'Erguel a déploré amèrement les excès auxquels une partie des jeunes gens du dit lieu se sont portés le jour d'hier par l'effraction faite aux barres et maison de M. le receveur Heilmann, voyes de fait qu'elle reconnoît ne pouvoir être justifiées par le souvenir des dépenses et des pertes auxquelles elle a été exposée par ses difficultés et procès avec M. Heilmann.

En conséquence, navrée de douleur de se voir exposées à encourir l'indignation de son Gracieux Souverain, qu'elle n'a cependant cessé de chérir et de respecter, voyant les suites funestes auxquelles cette désobéissance aux lois expose ceux qui s'en sont rendus coupables, la très humble communauté a décidé de recourir à la clémence de Son Altesse en se jetant à ses pieds pour obtenir du Père de la Patrie un pardon généreux sous la promesse tant pour elle que pour les familles qui la composent, de fidélité entière à son souverain, d'obéissance exacte aux lois et de satisfaire la partie civile pour les dégâts causés :

Suppliant sous ces conditions l'oubli total du passé et le retour de la bienveillance et de la protection de Son Altesse, à laquelle la dite communauté osera alors présenter avec respect ses très humbles représentations au sujet du dit fief, si elle croit en avoir “.

Le lieutenant Criblez, son frère le Buraliste de La Reuchenette, avec le justicier Jean-Pierre Ottenin et le greffier Criblez¹ furent chargés de déposer cette supplique aux pieds de Son Altesse à Bienne. Ils se firent accompagner du maire Grosjean et du pasteur Liomin, bien vus en Cour.

Et le lendemain déjà, le Prince était heureux de signer un nouveau rescrit à son amé et féal bailli d'Erguel invitant celui-ci à porter à la connaissance des communiers de Pery que, „ne pouvant s'empêcher de les traiter paternellement“, il pardonnait tout. Ce pardon était d'autant plus généreux que „Son Altesse avait été très sensible au fait que les communiers s'étaient rendus coupables de ce déportement en un tems où le res-

¹) Le cachet des Criblez de Pery porte: D'or au crible de sable, accompagné de la devise (moderne): Je crible bon blé.

pect qu'ils devaient à leur Prince et les circonstances orageuses devaient naturellement leur prescrire la plus grande modération et les détourner d'un déportement qui pouvait être du plus mauvais exemple et qui a excité l'indignation du haut député de Leurs Excellences du louable canton de Berne auprès de sa Personne".

On peut bien croire qu'Imér, le grand bailli, s'empressa d'exécuter l'ordre du prince. Dès le 10 mai il était de nouveau à Pery et le protocole de l'assemblée qu'il présida aussitôt témoigne de son succès :

„La communauté, y lit-on, touchée jusqu'au fond du cœur de la magnanimité avec laquelle Son Altesse daigne couvrir de sa clémence les excès et déportements avec lesquels quelques-uns de ses membres et la jeunesse de ce lieu se sont livrés le 7 du courant, a manifesté unanimement par l'expression et les mouvements les plus prononcés combien elle en étoit pénétrée et se rendant avec empressement et avec respect et obéissance aux gracieuses intentions de Son Altesse, elle a confirmé son arrêté du 8 pour la réparation et indemnisation de la partie civile, et tous en général et chacun en particulier, tant les membres de la communauté que les droituriens, ont promis solennellement dans toute la componction et sincérité de leur cœur de s'abstenir de pareils excès et de consacrer désormais par leur entière soumission aux lois et par une subordination inviolable les sentiments d'amour, de fidélité et d'obéissance dans le fond de leur cœur à leur très gracieux prince et dont ils n'ont jamais eu la volonté de se détourner..."

„Que par les sentiments et les dispositions qui les animent actuellement et dont ils ne se départiront plus désormais, ils espèrent également faire cesser la juste indignation et mécontentement du Seigneur haut député de Leurs Excellences de Berne auprès de Son Altesse et mériter dans la suite la bienveillance et la protection de cet Etat aussi puissant que gracieux".

La querelle prit fin là dessus. Heilmann dut céder et se passer de bois. En 1794, après de laborieuses négociations les prestations de Pery aux fiefs de Rondchâtel et de Reuchenette furent réduites quelque peu.

Cependant malgré les belles paroles de ses sujets, le pauvre Prince-évêque Joseph de Roggenbach était, cinq mois après, obligé de geler de froid dans sa maison de Bienne parce que ses bons et fidèles communiers de Pery lui refusaient la cordée de bois dont il aurait eu besoin pour chauffer ses vieux os.

